

«Lex UBS»: le parlement souhaite prendre son temps

FONDS PROPRES La réforme bancaire voulue par le Conseil fédéral se heurte déjà aux doutes sous la Coupole. La Commission de l'économie du Conseil des Etats a indiqué hier vouloir explorer des alternatives

ALEXANDRE BEUCHAT

A Berne, la prudence est de mise sur un dossier particulièrement sensible pour la place financière et l'ensemble de l'économie suisse. Réunie hier, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a décidé de ne pas se rallier immédiatement au projet du Conseil fédéral sur la «Lex UBS». Après de premières auditions, en présence de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, elle souhaite explorer d'autres pistes et repousse la suite de ses travaux au mois d'août, a-t-elle annoncé en début de soirée dans un communiqué.

La commission a notamment auditionné des représentants de la Conférence des directeurs cantonaux des finances et de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique, de la Banque nationale suisse (BNS), de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma), d'UBS, de l'Association suisse des banquiers, ainsi que d'Economiesuisse et de Swissmem, l'organisation faitière de l'industrie des machines, des équipements et des métaux. Les professeurs Corinne Zellweger-Gutknecht et Yvan Lengwiler ont également apporté leur expertise.

Le projet gouvernemental, présenté il y a 2 semaines, demande qu'UBS augmente les fonds propres de ses filiales étrangères à 100% contre 45% actuellement. Cette mesure exigerait une levée de fonds de 20 milliards de dollars. En tenant compte des capitaux en surplus dont elle dispose déjà, il faudrait encore 9 milliards de dollars à la banque, selon la Confédération. Des chiffres contestés par la principale intéressée.

Les banques d'importance systémique ne disposent pas aujourd'hui de fonds propres suffisants pour couvrir leurs participations à l'étranger, estime l'exécutif. La chute de Credit Suisse en 2023 a mis en évidence cette faiblesse, qui a empêché sa stabilisation et nécessité sa reprise par UBS ainsi qu'une intervention de l'Etat. Pour le Conseil fédéral, cette lacune du dispositif «too big to fail» doit être corrigée par une

couverture intégrale de ces participations en fonds propres durs.

En cas de crise, cette mesure, si elle venait à être acceptée par le parlement, permettrait d'avoir la certitude que la maison mère en Suisse dispose des capitaux nécessaires, indépendamment des difficultés auxquelles ses succursales, par exemple aux Etats-Unis, pourraient faire face.

Mais la CER-E ne veut pas trancher à la hâte. Les échanges menés hier ont permis de dégager un constat partagé: tous les acteurs s'accordent sur la nécessité de préserver une place financière suisse à la fois «forte, stable et compétitive». En revanche, les divergences apparaissent dès qu'il s'agit de définir les moyens d'y parvenir. Le niveau exact des exigences en fonds propres ainsi que les instruments à privilégier font débat.

Analyse approfondie

Face à ces incertitudes, la CER-E entend approfondir l'analyse. Elle souhaite examiner en détail différentes alternatives au projet du Conseil fédéral, dont certaines circulent déjà dans le débat public. Cette approche vise à mieux mesurer les conséquences des choix envisagés, tant pour la stabilité du système bancaire que pour la compétitivité internationale des établissements concernés. La commission reprendra les discussions en août. Ce qui veut dire que la «Lex UBS» ne sera pas débattue aux Chambres fédérales lors de la prochaine session d'été.

UBS s'oppose «fermement» au projet du Conseil fédéral, qu'elle juge excessif, non conforme aux normes internationales et ne tenant pas compte des préoccupations exprimées par la majorité des participants aux consultations menées par le gouvernement. «Si elles étaient adoptées, ces mesures auraient des conséquences considérables pour l'économie suisse», a averti à maintes reprises la grande banque.

Le dossier UBS divise profondément le parlement. A gauche, on estime que la réforme proposée par le Conseil fédéral ne va pas assez loin et qu'il faut tirer toutes les conséquences du sauvetage de Credit Suisse. A droite, en revanche, plusieurs élus jugent la mesure excessive et plaident pour des alternatives, comme le recours aux obligations convertibles AT1, moins coûteuses que les fonds propres durs. ■